

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices,
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 00

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 31545-2020/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2020
N°25 2020/RAP-COM

RAPPORT
de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG)
du vendredi 10 juillet 2020

Le **vendredi 10 juillet 2020 à 15 heures**, la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) s'est réunie sous la présidence de M. Aloisio Sako, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 28863-2020/1-ACTS** : projet de délibération relative à la modification de la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.

Présents :

M. Lionel Paagalua, M. Aloisio Sako et Mme Naïa Wateou.

Absents :

M. Briec Frogier, Mme Magali Manuohalalo et Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika.

Procuration* :

M. Jean-Gabriel Favreau donne procuration à M. Lionel Paagalua ;
Mme Léa Tripodi donne procuration à Mme Naïa Wateou.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 3 membres présents et 5 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

Mme Marie-Jo Barbier, Mme Nina Julié et M. Julien Tran Ap.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Marie-Ange Morvan, directrice des ressources humaines (DRH) ;

Mme. Laëtitia OLIVIER, gestionnaire-rédacteur du bureau du secrétariat de l'assemblée (DAJI-SSACA) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Bien que le quorum de la commission du personnel et de la réglementation générale n'ait pas été atteint, la réunion de cette commission a réglementairement pu se tenir dès lors que, convoquée à 14 heures, cette réunion s'est tenue plus d'une demi-heure après l'heure officielle de convocation

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 28863-2020/1-ACTS** : projet de délibération relative à la modification de la délibération n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud.

Le 19 décembre 2019, l'assemblée de la province Sud décidait d'engager la réorganisation de son administration en procédant notamment à la réduction du nombre de ses directions ainsi qu'à leur regroupement au sein de trois pôles d'activités.

Dans le prolongement de cette démarche, il vous est proposé, au sein de la délibération du 31 juillet 2012 susvisée :

- d'une part, de créer des chapitres consacrés respectivement au secrétariat général et à chacun des trois pôles d'activités que sont le pôle fonctionnel, transition écologique, développement et épanouissement de la personne, et de rappeler les directions les composant (sans changement),

- d'autre part, d'intégrer la création de la cellule modernisation ainsi que les nouvelles organisations de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, et de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens suite à leur passage en CTP.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

En propos liminaire, M. Pannier a déclaré que les trois projets ont reçu un avis unanime et favorable du comité technique paritaire (CTP).

De plus, Mme Julié a demandé à avoir un organigramme schématique des directions de façon à mieux visualiser les fusions et les réorganisations. Ces éléments seront dans l'extrait de rapport du CTP qui sera joint.

Dans la discussion générale, Mme Julié a salué le travail mené sur la réorganisation. Cependant elle s'est questionnée sur le cas de la DEFE, qui ne se retrouve pas dans le pôle transition écologique, alors que c'est une direction qui gère le développement économique, très souvent lié à la transition écologique et au développement durable.

En réponse, M. Bergery a expliqué que la DEFE avait deux métiers : celui du développement économique, qui pourrait effectivement être rattaché au pôle transition écologique, et celui de l'insertion et de l'emploi, plus de l'ordre du développement et de l'épanouissement de la personne. La DEFE se trouvant à cheval entre deux pôles, c'est celui du développement et de l'épanouissement de la personne qui a été choisi mais des évolutions sont possibles.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 14 : avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité

(M. Jean-Gabriel Favreau, M. Lionel Paagalua, M. Aloisio Sako, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 15 heures 15.

**Le président de la commission du
personnel et de la réglementation
générale**



Aloisio Sako